



le travail

du permanent

9 AOÛT 1967

NUMERO SPECIAL

JACQUES ARCHAMBAULT

coordonnateur, Commerce et Bureau

Jacques Archambault a été secrétaire et conseiller technique au Conseil Central de Joliette de 1948 à 1953. A compter de 1953, il est devenu conseiller technique à la CSN affecté exclusivement au secteur des hôpitaux dont il est devenu directeur professionnel en juin 1963.

Il a fait ses études en relations industrielles à l'université Laval. Et il est



allé se perfectionner encore lorsqu'en juin 1965, il quittait Montréal pour Paris où il a étudié la planification économique dans le cadre des ententes culturelles France-Québec. Pendant cette année qu'il a passée en Europe, il a pu voir de près comment fonctionne le secteur économique de la CFDT, il a fait le tour de la France et pendant la dernière partie de son séjour, il s'est surtout intéressé à l'aménagement du territoire et au développement régional. Pendant cette année d'étude, il a aussi fait des stages d'information à la Commission du Plan, au Ministère français des Finances, au Service de la Comptabilité nationale et au Service de la productivité.

Lorsqu'il est revenu à la CSN en juillet 1966, il est devenu conseiller technique au bureau régional de Québec, et en septembre il acceptait le poste de coordonnateur du secteur professionnel des employés de Commerce et Bureau. A Québec, il est aussi conseiller et animateur de certains comités du Conseil Central: les comités d'expansion économique, de la main-d'oeuvre, des affaires municipales.

Pour Jacques Archambault, la CSN en 1967 est l'organisation la plus éveillée et la plus attentive aux changements sociaux, au "brassage d'idées" et à l'évolution des institutions. La principale préoccupation du mouvement, en laquelle il croit, est d'essayer de concrétiser dans des solutions pratiques et efficaces des idéologies sociales comme la démocratisation des institutions et l'accessibilité générale à l'éducation.

Comme promis, il y a déjà quelques mois, voici la troisième édition du "Travail du Permanent". On se souviendra que cette édition vise à permettre aux permanents de se mieux connaître et, par l'affichage d'au moins une copie dans chaque bureau régional, de permettre aux membres de connaître les permanents qui travaillent pour eux quelle que soit la région dans laquelle ils sont. L'édition étant maintenant lancée, elle devrait dorénavant paraître au moins une fois par mois.



JEAN-MARC BERGERON

directeur régional

C'est en août 1947 qu'il devenait membre de la CSN; il occupait alors le poste de président du syndicat du vêtement, à Victoriaville. Avant d'immigrer en Mauricie pour y devenir directeur régional au mois d'avril dernier, il avait été conseiller technique pendant plusieurs années pour le syndicat du vêtement, toujours à Victoriaville.

Il a fait ses études classiques jusqu'en Belles-Lettres au séminaire de Nicolet. Il a participé à plusieurs Collèges du Travail. Dans son travail de conseiller technique, il a aimé chacune des organisations auxquelles il a participé au Conseil Central de Victoriaville et pour lui, chaque négociation lui donne la satisfaction du devoir accompli. En fait, c'est la grève de la Rubin, en 1957, qui l'a le plus marqué.

Pour Jean-Marc Bergeron, la CSN est le mouvement qui a les plus grandes possibilités de contribuer à l'émancipation de la classe ouvrière mais qui devra se renouveler pour y arriver.

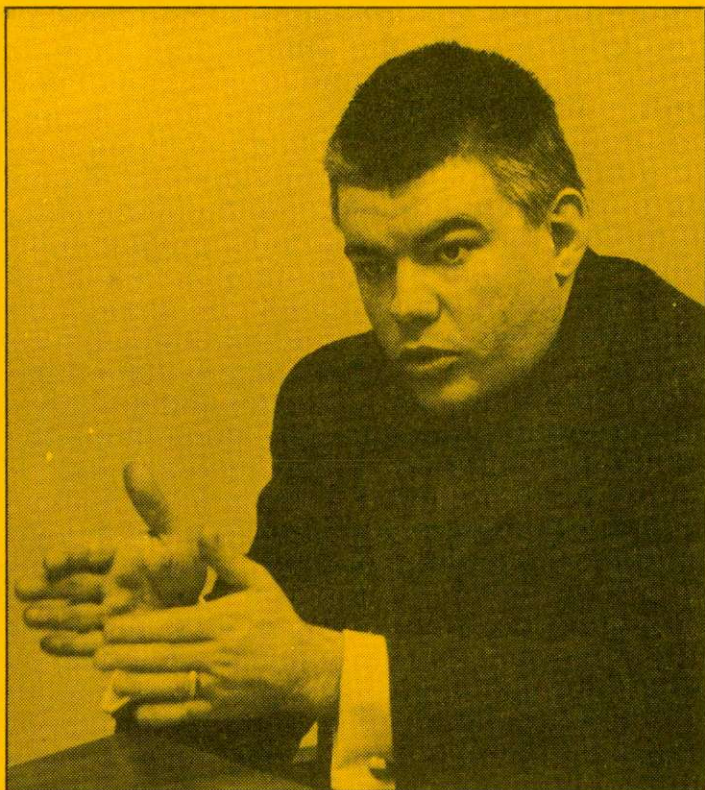
JEAN CHAMPAGNE

adjoint au secrétaire-général

Jean Champagne est entré à la CSN en novembre 1962 comme ingénieur industriel. Il avait fait son cours classique, l'École Polytechnique, s'était spécialisé en "étude du travail" et avait été responsable de la production dans une usine de chaussures, avant de se joindre au mouvement syndical. Il occupe son poste actuel depuis un an.

Même s'il n'y a pas tellement d'années qu'il est à la CSN, il a déjà un fort bon souvenir qu'il aime à se rappeler: celui des cours qu'il a donnés à des militants techniciens en étude du travail. Il en est heureux parce que, par ces cours, on a clairement démontré que les travailleurs en usine peuvent prendre leurs affaires en mains même s'il s'agit de questions techniques.

Jean Champagne participe à de nombreux comités conjoints sur l'évaluation des tâches et la mesure du travail; il représente la CSN au Conseil Supérieur de l'Éducation, à l'Institut Canadien d'Éducation des Adultes et à l'Association des Manufacturiers Canadiens.



Pour lui, la CSN est un des rares organismes qui peut assurer la promotion démocratique des travailleurs et une transformation de notre société de manière à l'orienter vers un mieux-être de tous. •



RAYNALD BRASSARD

directeur régional

Depuis le mois de décembre 1965, Raynald Brassard est directeur régional de la Côte-Nord. En entrant à la CSN en juin 1961, il était représentant syndical au Conseil central de Thetford Mines; en février 1964, il avait été nommé conseiller technique à la Fédération des Travailleurs de l'Industrie minière.

Raynald Brassard a plusieurs bons souvenirs depuis qu'il est à la CSN: la fusion de deux compagnies minières à Thetford Mines en 1964, parce que pour la première fois, une action positive était accomplie pour le classement des travailleurs affectés par la fermeture d'une usine; la grève des employés du syndicat Interprofessionnel à Manic en 1965 parce qu'il s'agissait là d'une grève vraiment originale dans laquelle les employés n'ont pas perdu un cent et qui a donné des résultats "des plus

fantastiques"; la grève à l'Hydro-Québec au début du mois d'août 1966 parce malgré les injonctions, la police provinciale et la mise-à-pied massive des employés de bureau, les employés à l'heure sont restés déterminés à gagner leur grève; enfin, l'arbitrage du grief des quatre employés d'Outardes 3 congédiés à la suite de l'expulsion d'un contremaître, parce que l'employeur était tellement convaincu d'avoir raison et que malgré cela il a perdu à l'arbitrage!

Pour lui, la CSN est "la centrale syndicale la plus dynamique qui existe et qui, avec la conviction qu'elle sait inculquer à ses membres, réalise les meilleures aspirations des travailleurs". Il représente la CSN, actuellement, au Conseil Économique régional et au Comité du Centenaire. Avant d'entrer à la CSN, il était étudiant en Relations Industrielles à l'université Laval.

ROBERT BURNS conseiller juridique

Il a complété ses études à la faculté de Droit de l'Université de Montréal en 1960, en obtenant une licence en Droit. Il a ensuite fait sa 4^e année de Droit à l'Université McGill pour être admis au Barreau de la Province de Québec en 1961.

Il a pratiqué le droit pendant environ un an et demi. A la suite de cette expérience en pratique privée dans diverses branches du droit (civil, criminel et commercial en particulier), Robert Burns a été embauché par la CSN comme conseiller technique en novembre 1962.

Pendant cette première partie de son emploi à la CSN, il a surtout été affecté à des négociations de conventions collectives. Il a également agi pendant un an comme responsable de la Centrale Professionnelle des Employés de Commerce et de Bureau. Pendant cette période, il a été mêlé comme négociateur aux grèves qu'ont déclenchées, entre 1963 et 1965, les employés des biscuiteries David et Frères et Viau Ltée, des compagnies Standard Paper Box

et Edouard Roy et Fils Ltée, de même que ceux de la Commission de Transport de Montréal.

Pendant cette période, il a aussi été élu président du Syndicat professionnel des Permanents de la CSN et a occupé ce poste pendant un an, jusqu'à son départ de la CSN en juillet 1965. Durant la même période, il a aussi été utilisé par le service d'éducation de la CSN comme professeur à plusieurs sessions d'études.

En quittant la CSN, Robert Burns a formé avec quatre autres avocats une étude légale qui a porté le nom de Cutler, Lamer, Bellemare, Burns & Robert. Dans cette étude, avec ses associés, Phil Cutler et Michel Robert en particulier, il a pratiqué le droit ouvrier, en représentant divers syndicats internationaux et certains syndicats affiliés à la CSN. Il lui a surtout été donné d'assister, comme conseiller juridique, aux premières heures de l'Association des Policiers Provinciaux du Québec, dont la formation a défrayé pendant plusieurs mois la manchette des journaux, à cause

de l'opposition que les autorités gouvernementales y faisaient.

Après un peu plus d'un an d'absence de la CSN, il y est revenu en septembre 1966. Depuis ce temps, il s'occupe principalement de notre représentation devant la CRT et le CCRO. Il est éga-

lement affecté à certaines négociations.

Il a été pendant quelque temps membre du bureau de direction du Parti Socialiste du Québec, et il est actuellement secrétaire de la section québécoise de droit ouvrier de l'Association du Barreau Canadien.

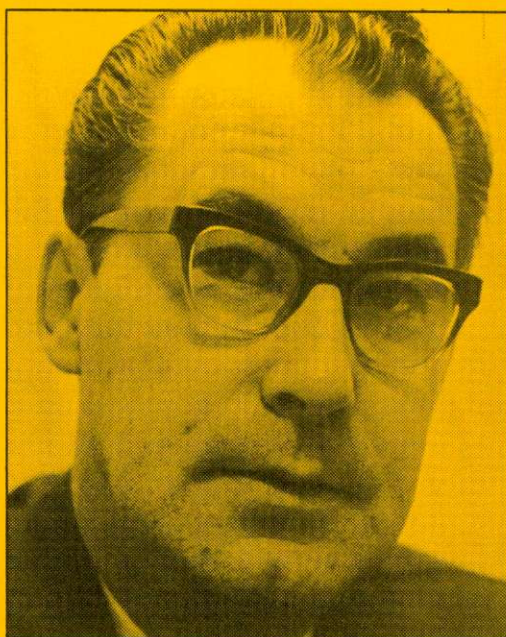


JEAN-PAUL BROUSSEAU représentant syndical

Jean-Paul Brousseau est membre de la CSN depuis 1943 alors qu'il travaillait à l'usine de textile "Goodyear" à St-Hyacinthe. Il est entré comme permanent en août 1962 à titre d'organisateur; il est représentant syndical à Beauharnois - Valleyfield depuis 1965.

Une organisation l'a particulièrement marqué: celle des employés de la Commission de Transport de Montréal, à cause de l'esprit d'équipe qui animait et les employés et les permanents.

Jean-Paul Brousseau participe au comité conjoint (Syndicat des



Permanents-CSN) pour la formation des permanents et fait partie de la commission de crédit de la Caisse d'Economie. Il est aussi vice-président du Syndicat des Permanents. Son expérience syndicale, il l'a complétée en participant au Collège du Travail et aux sessions d'études des permanents.

Pour lui, la CSN est un mouvement qui "doit se préparer à refaire certaines grandes luttes de principe et qui doit tâcher de faire comprendre aux membres que CSN n'égale pas nécessairement "magie".

STAN CHESKI

organisateur

Avant d'entrer au bureau régional de Montréal comme organisateur en juin 1963, Stan Cheski avait été commis de bureau. Son meilleur souvenir de travail est la grève de Rockwell où il a agi à titre de directeur de grève, "parce que cette expérience en a été une de contact direct et très rapproché avec des grévistes".

Pour Stan Cheski, la CSN est "une institution qui me permet de participer au commun effort fait pour rendre justice aux hommes et qui par conséquent donne à ma vie et à mon travail un sens particulier".



WILFRID BROUSSEAU

représentant syndical

Membre de la CSN depuis 1937 alors qu'il était infirmier, Wilfrid Brousseau avait été auparavant employé de la Donnacona Paper à Pont-Rouge; il travaillait alors de nuit pendant 13 heures et demi sur la "wet machine" et sur les meules. C'est en décembre 1946 qu'il devenait permanent de la CSN à titre d'agent d'affaires, poste qu'il a occupé jusqu'en décembre 1964.

Il est représentant syndical à la fédération depuis le mois de janvier 1965.

Dans son histoire syndicale, il a occupé plusieurs postes: secrétaire-archiviste du Conseil Central de Québec, secrétaire correspondant au syndicat national des services hospitaliers de Québec pendant 15 ans, secrétaire-général pendant 17 ans de la FNS dont il est un des fondateurs.

Wilfrid Brousseau a fait un cours commercial anglais et français et suivi des études pour le brevet d'enseignement pendant près de deux ans. Pour ce qui est des cours de syndicalisme, il en a suivi chez les Pères Jésuites, ensuite au Collège du Travail du Conseil Central de Québec une ou deux fois par année; il a suivi des cours du soir à l'université Laval pendant 4 ou 5 ans avec le père Georges-Henri Lévesque et l'abbé Gérard Dion.

La CSN? "C'est le mouvement qui se dépense sans compter pour les ouvriers, qui a obtenu des succès considérables dans ses revendications. La CSN demeure l'union en laquelle j'ai toujours eu et j'ai encore confiance. C'est l'union vers laquelle les ouvriers se dirigent d'eux-mêmes aujourd'hui dans la plupart des cas".

Deux conflits ont particulièrement impressionné Wilfrid Brousseau: celui de l'amiante et plus tard, celui des hôpitaux. Parmi les premières négociations qu'il a faites, un événement l'a frappé. Il nous le raconte: "dans une institution, nous avons demandé et obtenu la réouverture des négociations pour faire ajouter \$2.00 d'augmentation par semaine à ce qui avait déjà été accordé et que les employés avaient accepté. Quelque temps après, les directeurs de l'institution en question déclaraient à un représentant de l'Archevêché que si nous demandions des augmentations l'année suivante, ils ne pourraient rien nous accorder. Pourtant à l'expiration du contrat et après que nous ayons présenté nos demandes, les directeurs nous répondaient qu'ils acceptaient de nous accorder tout ce que nous demandions parce qu'ils avaient constaté au cours de l'année à quel point le rendement des employés s'était amélioré!"

